

La cocaïne et le cannabis au cœur des bouleversements de l'offre de drogues illicites en France

Michel Gandilhon / OFDT

Les années 1990 constituent un moment charnière pour l'offre de drogues en France. La rupture la plus importante concerne l'arrivée massive de la cocaïne latino-américaine sur le Vieux continent, tandis que les trafics d'héroïne, affectés par l'introduction des traitements de substitution en 1996, amorcent un déclin, qui ne sera toutefois pas définitif du fait de la persistance d'usages d'opiacés moins visibles que dans les années 1980. En outre, le marché de la résine de cannabis se pérennise, tandis qu'un certain nombre de signes annoncent des mutations, portant notamment sur le phénomène croissant des cultures industrielles de marijuana.

Si la France et l'Europe avaient connu un premier cycle de consommation de cocaïne à partir de la fin du XIX^e siècle et culminant dans les années 1920, l'essor important des usages qui s'amorce au début des années 1990 sera, par son ampleur, sans précédent historique¹.

Cocaïne : de l'Amérique à l'Europe

Ce tournant est lié à la réorientation massive de l'exportation de cocaïne en direction de l'Europe par les trafiquants latino-américains. À l'époque, ceux-ci sont en effet confrontés à deux phénomènes. La mise en place d'une politique de lutte contre les trafics fondée sur un interventionnisme de plus en plus grand des États-Unis dans les affaires intérieures de la Colombie², premier producteur mondial de cocaïne à l'époque, et à une diminution sensible du marché nord-américain, lequel ne cesse de perdre des consommateurs se détournant d'une substance moins « glamour », du fait notamment des problèmes sanitaires qu'elle provoque et des dégâts sociaux engendrés par le trafic et l'usage de crack dans les

ghettos noirs et hispaniques des grandes métropoles. Cette réorientation n'est alors pas encore visible dans les niveaux de prévalence de l'usage en population générale européenne. Ainsi, en 1995, le premier rapport annuel de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) ne fait état que d'une « progression modeste de la prévalence dans la majorité des pays », tout en soulignant que « cette progression n'est pas aussi forte que pourraient le laisser penser les hausses enregistrées par les indicateurs de l'offre tels que le volume de cocaïne saisi par la police et les douanes »³. En revanche, dès 1990, les saisies explosent. En France, alors que dans les années 1980, les services répressifs (police, douanes, gendarmerie) interceptaient en moyenne environ 350 kg de cocaïne par an, entre 1990 et 1996, les saisies annuelles affichent une moyenne de deux tonnes, tandis que le nombre de trafiquants interpellés atteint en 1996 un niveau sans précédent : 721. Les années 1970 semblent loin avec leurs 135 trafiquants interpellés et leurs 230 kg saisies sur toute la décennie⁴ ! Cette tendance se poursuivra tout au long des années 2000 et 2010, 2015 marquant même un record historique avec près de 11 tonnes de cocaïne saisies en France⁵. Cette disponibilité plus grande de la cocaïne s'accompagne, de la part des trafiquants, d'une véritable poli-

¹ La première « épidémie » de cocaïne des années 1920 fut sans commune mesure avec celle que la France et l'Europe connaissent aujourd'hui. L'historienne Emmanuelle Retaillaud-Bajac a bien montré dans son ouvrage paru aux Presses Universitaires de Rennes en 2009 « Les Paradis perdus. Drogues et usagers de drogues dans la France de l'entre-deux guerres » que les 80 000 usagers qu'aurait connus Paris pendant les années folles relevaient du mythe et que le nombre de consommateurs se comptait alors plutôt en milliers qu'en dizaines de milliers. À comparer avec les 450 000 usagers dans l'année que compte la France aujourd'hui (Drogues, chiffres-clés. OFDT, 2015).

² Un interventionnisme qui n'est pas sans effet puisque la coopération de la DEA et de son homologue colombienne aboutit, entre autres, en 1993 à la liquidation de Pablo Escobar et l'éclatement du cartel de Medellín (La guerre à la cocaïne à l'épreuve de l'effet ballon. Swaps 8:76-7).

³ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT). Rapport annuel sur l'état du phénomène de la drogue dans l'Union européenne. Lisbonne, 1995.

⁴ Ministère de l'Intérieur, DGPN. Usage et trafics de stupéfiants, 1997.

⁵ OEDTIS. Tendances du trafic de stupéfiants en France. Bilan 2015. DCPJ, 2016, à paraître.



tique de baisse des prix. En France, en 1990, le gramme de cocaïne au détail, pour un taux de pureté oscillant entre 30 et 50 %, se situait dans une fourchette comprise entre 1 200 et 1 500 francs, soit environ près de 300 euros actuels⁶. Dix ans plus tard, le prix du gramme a été divisé par trois : 530 francs, soit un peu plus de 100 euros pour une qualité équivalente⁷. Un processus de « démocratisation » de l'usage s'engage. La cocaïne, portée par une représentation positive qui l'associe au monde de la fête⁸, s'étend hors des cercles restreints qui la consom-

maient auparavant pour toucher des populations plus vastes et relevant au moins qualitativement de toutes les classes sociales. Aujourd'hui, les usages dans l'année en France restent encore relativement bas par rapport à des pays comme l'Espagne ou la Grande-Bretagne, un regard rétrospectif portant sur les 20 dernières années montrent que ceux-ci ont tout de même presque quadruplé (cf. l'article de François Beck sur l'évolution des usages p. 2). Actuellement, le marché de la cocaïne, en termes monétaires, est presque aussi important que celui du cannabis et tourne autour d'un milliard d'euros⁹. Cet argent nourrissant de nombreux réseaux criminels, lesquels ont également beaucoup évolué ces dernières années. Alors qu'il y a 20 ans, les acteurs de l'importation de cocaïne en France étaient encore majoritairement issus du milieu traditionnel à dominante corse, c'est désormais le monde des cités, plutôt spécialisé dans l'importation en gros de la résine de cannabis, qui est hégémonique sur les segments de l'importation en gros et de la revente au détail. Cette mutation ayant été facilitée à partir du début des années 2000 par les nouvelles routes du trafic de la cocaïne, qui passent, pour contourner les dispositifs de sécurité mis en place par l'Union européenne, par l'Afrique de l'Ouest et remontent vers le Maroc et l'Algérie où les saisies de cocaïne explosent ces dernières années¹⁰. Une traduction de cette réalité tient dans le développement de la revente structurée de cocaïne dans de nombreuses cités françaises selon les mêmes modalités que le cannabis, comme c'est le cas depuis quelques années par exemple dans les quartiers nord de Marseille et de Toulouse. Le trafic de cocaïne y est plutôt destiné à une clientèle relativement pauvre et les doses ne se revendent plus au gramme, mais au demi, voire au quart de

gramme. Cependant, cela ne doit pas masquer la persistance de réseaux plus discrets et s'adressant à des clientèles beaucoup plus insérées sur le plan social. Ces dernières années, par exemple, la Brigade des stupés a évoqué l'apparition dans la région parisienne de véritables Cocaïne Call Centers (CCC) où les commandes passent par SMS et sont honorées par des myriades de livreurs à domicile¹¹. Ici le cloisonnement est de mise, le client contactant un commanditaire, lequel va appeler un coursier chargé de la livraison. Ainsi le client n'a pas les coordonnées d'un livreur changeant de toute façon régulièrement. Les CCC sont d'ailleurs la manifestation d'un autre phénomène qui s'est développé depuis 20 ans et qui ne touche pas que la cocaïne : l'extraordinaire diversification des vecteurs du trafic, lequel va du trafic de fourni d'usagers-revendeurs, s'approvisionnant notamment en Hollande, principale porte d'entrée avec l'Espagne de la cocaïne sur le Vieux continent, aux commandes sur le *dark Web* en passant par les envois de colis postaux, en provenance notamment des territoires d'outre-mer comme la Martinique¹², la Guadeloupe ou la Guyane. Ceux-ci sont devenus progressivement des zones de passage de plus en plus importantes de la cocaïne destinée à la France et à l'Europe¹³.

Développement des cultures d'herbe

Le marché du cannabis a connu, lui aussi, des transformations considérables en une vingtaine d'années. Dans les années 1990, celui-ci était dominé par la résine produite au Maroc et dans une moindre mesure au Pakistan et au Liban, tandis que l'herbe était importée d'Afrique subsaharienne. Le trafic de résine en France s'est professionnalisé progressivement à partir de la seconde moitié des années 1970 du fait de la constitution de réseaux d'importation rompant avec les pratiques plus ou moins artisanales qui prévalaient dans les années 1960 quand des réseaux d'usager-revendeurs dominaient le marché. Ce processus est visible à travers l'explosion des saisies de cannabis. À cet égard, l'année 1973 marque un basculement, puisqu'elles atteignent un niveau sans précédent : près de 2,7 tonnes alors que, jusque-là, elles se comptaient plutôt en centaines de kilos. À l'époque, le marché est encore dominé par le milieu français qui va progressivement le délaisser du fait de la diminution de sa rentabilité liée à la chute des prix et à une concurrence accrue. Dès lors, ce sont les réseaux de banlieue qui prennent le dessus¹⁴. À mesure des augmentations de prévalence dans la population – les usages dans l'année chez les 18-64 ans doublent entre 1990 et 2000¹⁵ –, le cannabis se place au cœur du marché des drogues illicites en France dans un contexte où les trafics d'héroïne,

⁶ Boekhout van Solinge T. *L'héroïne, la cocaïne et le crack en France*. CEDRO, Université d'Amsterdam, 1996.

⁷ Tendances récentes et nouvelles drogues (TREND). *Tendances récentes, rapport TREND*. Paris : OFDT 2000.

⁸ Adès J. *Les ambivalences du discours médiatique*. In: Pousset M (Dir.). *Cocaïne, données essentielles*. OFDT, 2012. *Cet essor de la consommation est indissociable du développement du mouvement techno en France et contemporain aussi de l'apparition massive de l'eecstasy sur le marché*.

⁹ Ben Lakhdar C, Lalam N, Weinberger D. *Argent de la drogue, taille des marchés des drogues illicites en France*. INHESJ, MILDECA, 2016, à paraître.

¹⁰ Gandilhon M. *L'Afrique de l'Ouest : une plaque tournante du trafic mondial de cocaïne*. Afrique Défense 2016 ; 1.

¹¹ Pflau G. *Tendances récentes et nouvelles drogues*, Paris, OFDT 2014 : www.ofdt.fr/ofdt/fr/trend/syntheseTREND2013_Paris.pdf

¹² La ligne maritime Fort-de-France-Le Havre, empruntée par les porte-conteneurs est devenu un axe important du trafic de cocaïne en direction de la métropole.

¹³ Gandilhon M, Weinberger D. *Les Antilles françaises et la Guyane : sur les routes du trafic international de cocaïne*. Drogues, enjeux internationaux 2016 ; 9.

¹⁴ Duprez D, Kokoreff M, Weinberger M. *Carrières, territoires et filières pénales, pour une sociologie comparée des trafics de drogues (Hauts-de-Seine, Nord, Seine-Saint-Denis)*. OFDT 2001.

¹⁵ Beck et al. *Les niveaux d'usage de drogues en France en 2014*. Tendances OFDT 2015 ; 99.

¹⁶ Drogues, Chiffres clés. OFDT 2015.

¹⁷ Weinberger D. *Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ?* Drogues, enjeux internationaux OFDT 2011 ; 1.

¹⁸ OEDT. *Rapport européen sur les drogues*. Lisbonne, 2016.

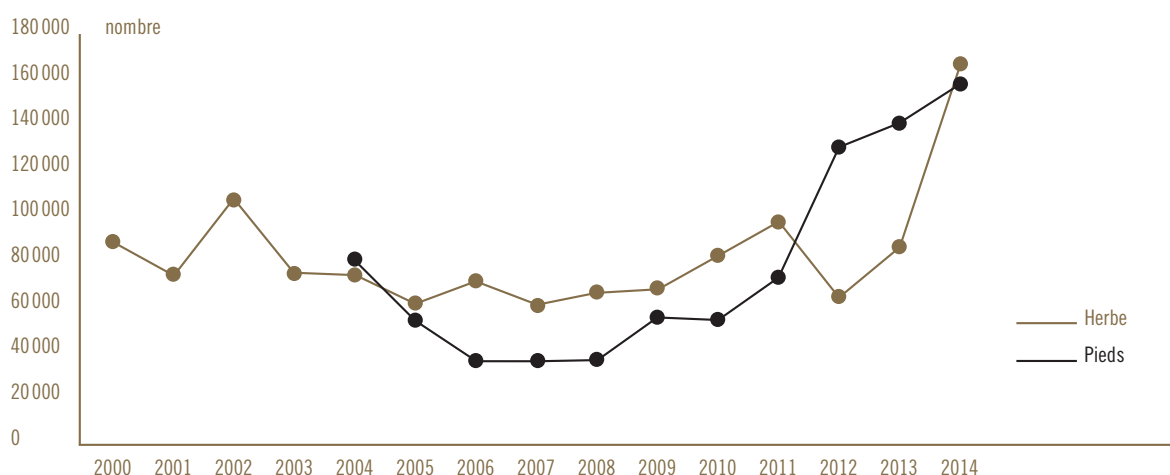
¹⁹ Cadet-Taïrou A, Gandilhon M et al. *Marchés, substances, usagers : les tendances récentes (2011-2012)*. Tendances OFDT 2013 ; 86.

²⁰ Afsahi K, Chowhy PA. *Le Haschich marocain, du kif aux hybrides*. Drogues, enjeux internationaux 2015 ; 8. Téléchargeable ici : www.ofdt.fr/publications/collections/periodiques/drogues-enjeux-internationaux

à cause notamment de l'introduction des traitements de substitution, diminuent du fait de la chute de la demande. La situation n'a pas changé en 20 ans, le cannabis restant le premier produit trafiqué et consommé, tandis que son marché est estimé à plus d'un milliard et demi d'euros⁹. En revanche, ces dernières années ont connu un certain nombre de mutations avec la part de plus en plus importante prise par la production de masse de marijuana. Si cette pratique, née dans le sillage de 1968 avec le retour d'une partie de la jeunesse contestataire à la campagne, est relativement ancienne en France, la nouveauté réside dans la dimension industrielle que prend la production avec l'émergence de nouveaux acteurs sur un marché en pleine ascension. Si la réalité de l'autoprodacteur, phénomène qui concernerait entre 80 000 et 200 000 personnes en France¹⁶ cultivant quelques plants dans un placard ou dans un jardin pour lui-même et quelques proches, persiste, l'apparition de *cannabis factories* susceptibles, à partir de centaines, voire de milliers de plants, de produire des dizaines de kilogrammes d'herbe est en train de changer la donne. On l'a vu notamment à partir de 2011 avec le démantèlement à La Courneuve d'une plantation située dans un entrepôt et pilotée par un réseau criminel vietnamien¹⁷. Depuis, d'autres acteurs, attirés par un marché en expansion, sont entrés dans ce secteur, qu'ils appartiennent au monde des cités ou qu'ils relèvent d'un univers plus banal, sans connexion avec le crime organisé, composé de particuliers recherchant un enrichissement personnel. À cet égard, la France ne fait qu'épouser un phénomène en plein essor en Europe : depuis quelques années, le nombre de saisies d'herbe y est plus important que de celles de résine de cannabis et de nombreux pays voient leur marchés nationaux être dominés par l'herbe¹⁸. En outre, sa production répond à une demande des consommateurs souhaitant des produits de meilleure « qualité » (plus fort en THC), rompant avec la barrette de

« shit » standard, et éviter de s'approvisionner auprès de réseaux de trafiquants. Depuis quelques années, comme on l'a vu notamment avec l'émergence, vite enrayée par la justice française, du mouvement des *Cannabis social clubs*, une dimension éthique de l'usage paraît soucieux de ne pas alimenter les réseaux criminels et leurs violences¹⁹. Cette situation est corroborée par les statistiques de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS) puisque les saisies de plants en 2014 et 2015 atteignent en moyenne des niveaux sans précédent, avec plus de 156 000 plants saisis, et que près de 17 tonnes d'herbe ont été confisquées l'année dernière. Alors qu'entre 2000 et 2010, le ratio herbe/résine dans les saisies s'élevait en moyenne à 7 %, depuis 2011 il a doublé pour s'établir à 15 % (Fig. 1). Cette montée en puissance de l'offre d'herbe sur le marché européen et français a des répercussions sur le marché de la résine de cannabis. Il semble en effet que les trafiquants de cités réagissent en s'adaptant aux nouvelles aspirations des consommateurs et en proposant des résines (« Paki », « Super Marocain ») et même des herbes (Amnesia, Sinsemilla, Skunk) plus diversifiées qu'avant, avec des taux de Δ -9-tétrahydrocannabinol (THC) plus élevés. Une sorte de montée en gamme démontrant que le marché du cannabis, comme tout marché qui arrive à maturité, se diversifie en niches destinées à répondre aux besoins de plus en plus différenciés des consommateurs. Cette évolution découlant aussi du processus qui voit au Maroc le kif traditionnel être remplacé de plus en plus par des variétés hybrides, importées d'Europe, plus productives et permettant aux agriculteurs de compenser la diminution importante des superficies agricoles destinées au cannabis²⁰. Toutes ces transformations sont perceptibles dans la croissance très importante des teneurs en THC des herbes et des résines saisies en France. Ainsi, depuis 2000, le taux de THC dans la résine de cannabis a plus que triplé ➔

Figure 1. Évolutions des saisies de plants de cannabis et d'herbe entre 2000 et 2014



(22 % en 2015 versus 6,5 % en 2000), tandis que celui de l'herbe doublait (11 versus 4,7 %) ²¹ (Fig. 2).

Persistance de l'héroïne

En 20 ans, le marché de l'héroïne en France a beaucoup évolué. En 1996, l'offre a été très affectée par l'autorisation de mise sur le marché du Subutex® et le développement des traitements à la méthadone qui ont eu pour effet d'assécher en partie le marché ²². Dès 1997, les interpellations pour usage, usage-revente et trafic local diminuent régulièrement, tandis que le produit devient de moins en moins accessible dans l'ensemble. Cependant,

à partir de 2004, l'offre du produit semble connaître une nouvelle dynamique. Celle-ci peut être mesurée, notamment dans le fait que le nombre de saisies inférieures à 5 g, bon indicateur du trafic de proximité ²³, était passé de 3 589 en 1995 à 1 605 en 2003 et remonte régulièrement depuis pour atteindre 3 147 en 2015 ²⁴. Une offre certes plus discrète que dans les années 1980 et 1990, quand certaines cités étaient spécialisées dans la revente ou que des scènes ouvertes ²⁵ existaient, mais bel et bien présente. Cette discrétion tient à plusieurs facteurs. Il semble que depuis de nombreuses années, malgré l'existence d'organisations criminelles investies dans le trafic, liées notamment aux communautés turques et albanaises ²⁶, l'offre soit portée majoritairement par des microréseaux d'usagers-revendeurs, relativement peu visibles, s'approvisionnant en petites quantités, notamment aux Pays-Bas, qui demeurent depuis 20 ans la première source de l'héroïne saisie en France. En outre, ce phénomène va de pair avec la géographie française de la demande. En effet, alors que

l'usage d'héroïne dans les années 1980/1990 était un phénomène essentiellement métropolitain, celui-ci touche aujourd'hui plus particulièrement les zones rurales et périurbaines, du nord-est de la France notamment ²⁷. Dans le sud du pays, en revanche, à mesure que l'on s'éloigne des Pays-Bas, l'accessibilité de l'héroïne est très faible, y compris dans des métropoles comme Bordeaux, Marseille ou Toulouse, tandis que son taux de pureté très bas provoque le passage des usagers à des médicaments de la famille des sulfates de morphine (Skenan®, Moscontin®) ²⁸.

Conclusion

Depuis 1996, le marché de la drogue en France a considérablement changé avec la place de plus en plus importante prise par la cocaïne, la restructuration du marché du cannabis avec l'importance d'une offre d'herbe, produite de manière croissante sur le sol français et européen. Ces phénomènes sont allés de pair avec une diversification importante des vecteurs et des routes de trafic attestant de l'importance de l'Hexagone, du fait de sa position au cœur de l'Europe occidentale, comme zone de transit et de consommation des drogues dans un contexte d'intensification des échanges à l'échelle mondiale ²⁹. Les changements ont affecté également les acteurs de l'offre de drogues illicites avec le déclin du milieu français traditionnel et la montée en puissance de nouvelles générations issues du monde des cités et bien implantés dans les grandes métropoles. Une réalité qui signe les limites des politiques publiques en matière de lutte contre les trafics. Celles-ci apparaissant clairement dans les statistiques d'interpellation : alors que depuis 1996, le nombre d'usagers arrêtés par les services répressifs a presque triplé, celui des trafiquants locaux est resté plutôt stable en dépit de la croissance incontestable de l'offre de drogues illicites.

Figure 2. Évolution de la teneur moyenne en THC du cannabis saisi en France

Source : INPS

